



Mise en demeure / Comptabilité

Par Kayana

Bonjour à vous,

Je viens chercher de l'aide pour les raisons qui suivent :

- Je paye une société de comptabilité mensuellement. J'ai souvent du retard pour la remise de mes reçus et cette année, la société a décidé de me "punir" en ne me faisant pas parvenir mes documents à temps. J'ai accepté le retard car je l'étais moi même. Ceci remonte à Juin de cette année, me disant qu'il me devait remplir mes documents moi même avec les chiffres approximatifs et qu'ils reviendraient vers moi avec mon bilan lorsque les documents seraient traités et prêts.

Nous sommes en octobre et je n'ai pas de retour de leur part. J'ai laissé un délai, que je pense raisonnable, avant de leur envoyer un mail la semaine dernière, demandant simplement si j'ai été oubliée, je n'ai reçu aucune réponse de leur part ce jour. Ils répondent généralement le jour même.

Puis-je faire quelque chose ?

La deuxième raison est la suivante :

- J'ai rejoint une maison de santé en février 2025 en pensant pouvoir pratiquer mon activité assez rapidement. L'administratif a pris énormément de retard car je dépends de l'ordre, de la CPAM et de la société numérique pour pouvoir pratiquer. L'un débloquent le suivant je n'ai reçu mes papiers définitivement qu'en juillet 2025.

Les conditions de bail notifiées que le loyer ne serait payable qu'au moment de mon autorisation de l'ordre que j'ai reçue fin avril.

J'ai donc reçu une mise en demeure pour faute de paiement sachant que je n'ai pas mis les pieds dans la structure jusqu'au mois dernier et que je n'ai payé les charges jusqu'à là car je n'avais toujours pas mes autorisations finales et ne bénéficiait même pas des charges que je payais.

Comme le bail stipule l'autorisation de l'ordre uniquement je ne pense pas pouvoir contourner ce qu'ils réclament mais la mise en demeure me réclame les loyers depuis le début du bail (février) alors que je n'ai reçu mon autorisation de l'ordre que le 24 avril.

Le lieu est une MSP ils ont également reçu des aides l'état dont nous devons, ma collègue et moi même bénéficier. Ils devaient revenir vers nous à ce sujet mais nous n'en avons jamais eu part.

Pourriez vous me guider afin que je puisse connaître les démarches à suivre pour mettre fin au bail au plus vite et contester cette mise en demeure ? Puis je aussi souligner le fait de n'avoir eu vent des aides de l'état ?

Je vous remercie d'avance de votre aide et m'excuse du pavé

Bien cordialement